

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 02 SEPTEMBRE 2019**

**Sous la présidence de M. Olivier LECERF  
M. le Président ouvre la séance à 19h32.**

**SÉANCE PUBLIQUE**

**Il est procédé à l'appel nominal.**

Présents : M. LECERF, Président,  
M. BEKAERT, Bourgmestre-Président,  
M. DECERF, Mmes GÉRADON, CRAPANZANO, M. ONKELINX, Mme GELDOF,  
M. GROSJEAN et Mme STASSEN, Échevins, M. VANBRABANT, Président du  
Centre public d'action sociale, M. DELL'OLIVO, Mme ROBERTY, MM. DELMOTTE,  
CULOT, Mme TREVISAN, M. ROBERT, Mmes PICCHIETTI, DELIÈGE,  
MM. RIZZO, NAISSE, ANCIEN, ILIAENS, Mme HAEYEN, MM. ROUZEEUW,  
WEBER, MILITELLO, Mme BERNARD, M. AZZOUZ, Mme KOHNEN,  
MM. LIMBIOUL, BELLI, MM. NEARNO, REINA, Mme CARBONETTI, Membres, et  
M. ADAM, Directeur général ff.

Excusés : MM. THIEL, NOEL, VUVU, MATTINA et Mme SERVAIS, Membres.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres du Conseil communal conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil communal, unanime, dispense M. le Directeur général ff de la lecture des décisions prises au cours de cette séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

**Il n'y a pas de correspondance.**

## LE CONSEIL,

OBJET N° 1 : Plan stratégique transversal (PST) et perspective de développement urbain (PDU). Présentation, débat et prise d'acte.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret wallon du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (...), et particulièrement les articles L1123-27, relatif au programme stratégique transversal, et L1123-27/1 relatif à la perspective de développement urbain ;

Vu le décret wallon du 20 décembre 2018 insérant dans la Troisième partie du Livre III du Code de la démocratie locale et de la décentralisation un Titre V relatif aux subventions octroyées aux grandes villes dans le cadre de leurs perspectives de développement urbain (...);

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2018 relatif à la perspective de développement urbain ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019 exécutant le décret wallon du 20 décembre 2018 précité ;

Attendu que le collège communal doit approuver un programme stratégique transversal (PST) et le présenter au conseil communal dans les neuf mois de la désignation des Échevins, soit le 3 septembre 2019 au plus tard ;

Attendu que la perspective de développement urbain est facultative pour les communes wallonnes, mais est obligatoire pour celles qui veulent conserver les subventions octroyées aux grandes villes wallonnes ;

Attendu qu'étant élaborée et mise en œuvre dans le cadre du programme stratégique transversal, la perspective de développement urbain doit également être approuvée par le collège communal afin d'être présentée au conseil communal dans les mêmes délais, puis transmise au pôle "Aménagement du Territoire" et au Gouvernement wallon ;

Considérant le travail collectif effectué par les membres du collège communal, soutenus par les hauts fonctionnaires et les agents ;

Vu la décision du collège communal du 23 août 2019 arrêtant la perspective de développement urbain et le programme stratégique transversal ;

Entendu la présentation faite par le collège communal et après en avoir débattu publiquement ;

Vu la décision du collège communal du 23 août 2019 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

## PREND ACTE

- de la perspective de développement urbain tel que figurant en annexe à la présente décision ;
- du programme stratégique transversal tel que figurant en annexe à la présente décision,

## TRANSMET

la présente délibération et son annexe au Gouvernement wallon.

Monsieur le Président ouvre la séance

Monsieur le Bourgmestre présente la manière dont le conseil va se dérouler.

Monsieur Thiel entre en séance.

Madame L'Echevine Geradon présente la Perspective de Développement Urbain.

A la fin de l'exposé, Monsieur le Président invite Monsieur le Bourgmestre à présenter le Programme Stratégique Transversal.

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée qui le souhaitent à s'exprimer sur les deux exposés.

Intervention de M. Ancion sur la méthodologie de l'évaluation du PST, sur la possibilité de poser des questions plus précises en commissions sur le PST et sur une série d'actions notamment liées à la mobilité.

Intervention de Mme Kohnen qui souhaite des précisions relatives à la participation citoyenne.

Intervention de Mme Carbonetti sur l'absence de référence aux arbres et à la nature de manière générale.

Intervention de M. Thiel sur le manque vision macro du programme et de lien avec d'autres acteurs supralocaux. Il énumère une série d'actions imprécises.

Intervention de M. Culot qui souligne l'importance du travail accompli mais également l'absence d'actions dans le PST pourtant annoncées par le passé, l'absence de perspectives financières claires et la faiblesse de certaines actions.

Intervention de M. Robert qui d'une part, souligne que le groupe PTB peut adhérer à un certain nombre d'actions et, d'autre part, dénonce la philosophie générale qui sous-tend le programme. Réponse de Monsieur le Bourgmestre qui remercie l'assemblée pour les échanges constructifs et les propositions présentées. Il rappelle que le PST est évolutif et que les différentes propositions formulées feront l'objet d'un examen par le collège et que des précisions sur les différentes actions reprises dans le PST pourront faire l'objet d'un examen en commission. Les conseillers prennent acte du PST. Monsieur le Président clôture la séance.

**Ce point n'appelle pas de vote.**

**La séance est levée à 22h04**

ADOPTÉ EN SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,  
B. ADAM



LE BOURGMESTRE,  
F. BEKAERT



LE PRÉSIDENT,  
O. LESERF

